

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3648-2007 Phase II
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 17 juin 2008
Pièces n°: C-5-17 GRANE

**PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
BUDGET 2008**

1 mesures qui touchent à l'éclairage, aux électroménagers et autres usages sont  
2 des économies d'électricité.

3 Pour le Distributeur, les mesures d'économie d'énergie mises en place en  
4 réseaux autonomes lui permettent d'éviter des coûts en mazout et en électricité.  
5 Outre les coûts en investissement et en entretien, les coûts évités de production  
6 en électricité sont constitués d'une composante de coût de combustible associé  
7 au coût de fonctionnement des centrales. Le coût évité de mazout correspond,  
8 pour sa part, à la compensation monétaire que verse le Distributeur à ses clients  
9 dans le cadre du PUEÉRA.

10 Les différences entre les coûts évités de production en électricité de chacun des  
11 réseaux s'expliquent par le type de combustible utilisé par la centrale (coût du  
12 combustible et coût de transport) et par la capacité disponible de la centrale et  
13 des infrastructures existantes. La méthodologie de calcul des coûts évités en  
14 réseau autonomes a été plus amplement présentée dans le dossier R-3584-2005  
15 (HQD-1, document 2, annexe D).

16 Outre les paramètres économiques, la mise à jour des coûts évités des réseaux  
17 autonomes a été effectuée en prenant en compte la prévision du prix des  
18 combustibles la plus récente. Le tableau 6.1 présente la mise à jour des coûts  
19 évités de production en électricité.

20 **TABLEAU 6.1 : COÛTS ÉVITÉS DE PRODUCTION EN ÉLECTRICITÉ**  
21 **PAR RÉSEAU AUTONOME - ANNUITÉ CROISSANTE EN ¢/kWh 2008**

Réseau	Coût évité électricité ¢/kWh 2008
Iles-de-la-Madeleine	12,30
Anticosti	45,92
Haute Mauricie	30,47
Nunavik	52,75
Romaine	45,92

22  
23